

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 218 (Rect)

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Aboud, Mme Boyer et M. Tardy

-----

**ARTICLE 37**

Supprimer les alinéas 8 et 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par le biais d'un amendement déposé par le gouvernement, l'Assemblée nationale a voté, en première lecture, un nouveau régime de recherche sur l'embryon dans le cadre de l'Assistance médicale à la procréation (AMP).

Une telle mesure n'a pas sa place dans ce texte. En effet il s'agit d'une disposition bioéthique qui devait être débattue dans le cadre d'une révision de la loi de bioéthique.

C'est pourquoi il convient de supprimer cet alinéa.